

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE55

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« prévue au A ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification de l'article 7.